

COLLOQUE « LOGER ET DELOGER L'ARMÉE » AU FIL DES SIÈCLES

Quelle place pour l'armée au sein des espaces urbains ? Quelle place pour les héritages militaires dans la ville ?

Mots clés : fabrique de la ville, reconversion, quartier, ville, périphérie, métropole, environnement, transition, aménagement, friche, transformation, métamorphose, médiation, système, ville contrainte, empilement, bifurcation, résilience, rémanence, trace et marque, déménager, désaménager, logements, mémoire, identité urbaine, projet urbain.

APPEL A COMMUNICATION

Réfléchir sur « loger et déloger l'armée » nous invite à nous questionner, de manière large, sur l'aménagement du territoire par le fait militaire dans le temps. De manière simple, nous pouvons appréhender cette notion « *comme une action sur l'espace et sur le temps* » (Desjardins, 2021) qui conduit à organiser spécifiquement un territoire, une ville, ses périphéries, ses quartiers...

Cette acception pose, en creux, la double échelle sur laquelle se place l'aménagement et l'organisation du territoire en général et, de manière spécifique, l'aménagement par l'armée. Ainsi, cette action territorialisée s'inscrit dans un temps plus ou moins long, en lien avec la notion cumulative d'empilement et de surmilitarisation. En effet, pour répondre à ses missions de défense du territoire et de projection en cas de conflit, l'armée a généré des aménagements tout à fait particuliers au fil des siècles : lignes de défense (Séré de Rivières, ligne Maginot, mur alpin, etc.), forts, casernements, infrastructures logistiques, bases aériennes, le tout-venant généralement s'intriquent d'une part avec l'urbain existant et, d'autre part, se superposent avec des aménagements militaires antérieurs, en générant parfois de nouveaux espaces urbains. Le cas de Metz, au sein de la région Grand Est en est un bon exemple. La ville connaît, à partir du XVI^e siècle, un phénomène de « *déploiement et d'empilement militaire* » (Mathis et Mathis, 2014) et devient une cité contrainte par le fait militaire, avec la complexité supplémentaire qu'elle a changé plusieurs fois de souveraineté entre France et Allemagne. Ville de la frontière, elle a concentré les infrastructures pour accueillir les déploiements régimentaires. Comme de nombreuses villes européennes (Dresde, Strasbourg, Mayence, Liège, Anvers, Udine, Vérone, Karlsborg, Stockholm, etc.), l'armée a façonné un complexe militaro-urbain spécifique en créant de vastes quartiers pour se loger. Cependant ces hyper-lieux de la militarisation s'inscrivent dans un vaste maillage, souvent hérité de systèmes fortifiés de défense, de camps retranchés, de villes de garnison, de casernements de sûreté et de camps militaires. Les villes de Sarrelouis ou de Neuf-Brisach montrent, comme d'autres villes neuves, le poids et le rôle de l'armée dans ces espaces urbains mixtes, dédiés au militaire et à la vie civile.

Les refontes successives de la carte militaire au cours des trente dernières années et leurs conséquences territoriales ont impacté les villes de garnison en accélérant le processus de démilitarisation. Ces restructurations ont laissé et laissent des traces (Veschambre, 2008) ou des vestiges hérités qui n'ont pas été valorisés, mais dont les transformations et les mutations récentes ou à venir, dans un dessein global de contraction de la spatialité militaire, amènent à des reconversions parfois très différenciées. Dès lors, en cas d'abandon de ces territoires par l'armée, le « *temps de la friche* » (Ambrosino et Andres, 2008) fait son œuvre avec des temporalités plus ou moins longues, entre abandon, enfrichement, temps de l'après-friche et temps de la friche reconvertie (Lotz-Coll,

2018). La difficulté supplémentaire liée au fait militaire est la question de la mémoire, qui peut être, à certains égards, douloureuse voire conflictuelle : « *le terrain de la mémoire, présent en premier lieu dans la notion de patrimoine, apparaît comme un champ de bataille idéologique entre différents modèles et projets de société* » (Ginet et Wiesztort, 2013). Ici, la question du réemploi symbolique et fonctionnel est posée.

S'interroger sur « *loger et déloger l'armée* » doit ainsi amener à des réflexions sur les nouvelles territorialités de l'armée. Ce colloque se propose d'explorer 4 axes.

Axe 1 : la fabrique de la ville militaire en lien avec les enjeux opérationnels (échelles, spatialisation, spécialisation).

Cet axe se propose d'explorer les logiques urbaines de la ville militaire (structure, fonction, forme) en soulignant les spécificités de la militarisation qui aboutissent à la production d'une ville contrainte (Lefebvre, 1972). L'approche multiscalaire doit permettre de cerner tout autant les logiques d'organisation spatiale des villes de garnison ou des camps retranchés que d'analyser à l'échelle des territoires de défense, le maillage des implantations militaires destinées à accueillir l'armée, à assurer sa logistique mais aussi à loger les familles de militaires.

Axe 2 : la fabrique de la ville post-militaire (reconversion, bifurcation, métamorphose).

Cette thématique nous invite à étudier les dynamiques qui affectent le complexe et le modèle militaro-urbain. Le déclin de ce modèle conduit à inscrire la ville dans un processus de transition, de restructuration, de renouvellement urbain, qui intègre ou non une part de l'héritage militaire. Le géorécit de ces reconversions participe également à souligner ce lien étroit tissé entre l'armée et la ville. Ce récit constitue un appui dans la politique opérationnelle de reconversion, mais ce dernier est-il un alibi opérationnel ou constitue-t-il un argument pour prolonger l'histoire du lien armée-nation ?

Axe 3 : le quartier militaire, un quartier spécifique (modèle, construction, clôture).

Cette thématique cherche à cerner les enjeux de conversion, reconversion des espaces militarisés. Ainsi, la trajectoire de convergence entre l'espace militaire délaissé voire enfriché et les utopies expérimentales (hétérotopies) que matérialisent l'écoquartier Vauban à Fribourg, de Bonne à Grenoble ou la cité expérimentale à Udine (ex-caserne Reginato) souligne les démarches de renouvellement urbain. Les mutations fonctionnelles de sites militaires délaissés participent également à la création de nouvelles centralités dans le cadre de projets urbains. La validation de ces expériences urbaines de conversion/reconversion fait émerger des modèles de réaménagement des anciens quartiers militaires qui se diffusent en Europe. D'autre part, la mise en scène des traces de l'armée dans la ville traduit une gestion des héritages, d'une valorisation, du maintien d'un lien entre la ville et l'armée.

Axe 4 : la présence militaire dans la ville (famille, retraités, complexe militaro-urbain, lien armée/nation, mémoire).

Ici, la réflexion doit dépasser le cadre de la structure de la ville militarisée pour analyser la question de la présence de l'armée (Hommes, familles, souvenir, mémoire...). Il s'agit d'essayer de quantifier également l'apport des militaires dans la ville d'un point de vue démographique, économique, social, afin de caractériser les spécificités de la ville de garnison, même lorsque l'armée a déserté les lieux. Le départ de l'armée constitue une rupture importante (*disrupting*) avec des conséquences majeures au sein du complexe militaro-urbain (évolution des commerces, adaptation de la carte scolaire, processus de décroissance urbaine, *shrinking cities*...). De même, il s'agit d'appréhender la mémoire et les traces

de l'armée parfois longtemps après le départ des militaires, par exemple sous la forme d'une présence « fantôme » ou plus lisible, afin notamment d'appréhender l'idée d'identité urbaine.

ORGANISATION ET MODALITES SOUMISSION

Le colloque est organisé sur deux jours, **le mercredi 27 mars 2024 et le jeudi 28 mars 2024, uniquement en présentiel et sur deux sites (Nancy et Metz).**

Les propositions de communication, accompagnées d'un court C.V. (une page maximum), doivent être adressées au plus tard le **22 janvier 2024** et ne doivent pas excéder 500 mots (hors bibliographie). Elles sont à envoyer aux adresses suivantes : denis.mathis@univ-lorraine.fr et/ou laurent.jalabert@univ-lorraine.fr

Le colloque propose une session « posters » et une session « communications ». **Toute proposition doit indiquer clairement en en-tête dans quelle catégorie s'inscrit la soumission.**

Pour tout échange ou toute sollicitation des organisateurs, merci d'utiliser uniquement l'adresse suivante : denis.mathis@univ-lorraine.fr et/ou laurent.jalabert@univ-lorraine.fr

Comité scientifique

Denis MATHIS, Maître de Conférences (Université de Lorraine)
Laurent JALABERT, Maître de Conférences HDR (Université de Lorraine)
Emmanuel CHIFFRE, Maître de Conférences (Université de Lorraine)
Valérie SERDON-PROVOST, Maître de Conférences HDR (Université de Lorraine)
Fabien HEIN, Maître de Conférences, Directeur de l'OHM Pays de Bitche, (Université de Lorraine)
Stéphane MICHONNEAU, Professeur des Universités (Université de Lille)
Léopold BARBIER, ATER (Université de Lorraine & Université de Mons)
Jérémy CENCI, enseignant-chercheur (Université de Mons)
Pierric CALENGE, PRAG (Université de Lorraine)
Anne HECKER, Maître de Conférences (Université de Lorraine)
Philippe DIEST, Maître de Conférences (Université Catholique de Lille)
Général Vincent ALEXANDRE, général adjoint à l'officier général de zone de défense et de sécurité Est (Metz)
Simon EDELBLUTTE, Professeur des Universités (Université de Lorraine)
Marie-France GAUNARD, Maître de Conférences (Université de Lorraine)
Jean-Baptiste RIBON, IA-IPR, académie de Nancy-Metz

Comité d'organisation

Denis MATHIS
Laurent JALABERT
Emmanuel CHIFFRE
Léopold BARBIER
Tanguy NIEDERLANDER
Stéphane DOUILLOT
Nicolas DORKEL
Anne MATHIS